

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS est donné que lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 8 septembre 2026, à 19 h à la mairie d'arrondissement situé au 4243, rue de Charleroi à Montréal, le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

6000, boulevard Henri-Bourassa

Permettre de déroger au nombre maximal d'enseignes permises, au 6000, boulevard Henri-Bourassa, pour l'occupant « Canadian Tire », soit le lot 1 990 029 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 relatif aux dérogations mineures.

10951, boulevard Pie-IX

Permettre de déroger au nombre minimal de cases de stationnement pour voitures, au 10951, boulevard Pie-IX, soit le lot 1 412 775 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 relatif aux dérogations mineures.

ET QUE toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à ces demandes.

À MONTRÉAL, arrondissement de Montréal-Nord.

Mme Carmen Baïant
Secrétaire d'arrondissement substitut
Le 14 août 2026